Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 029-212900302-20260226-CM20260241-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CLEDER 26 février 2026

Date de convocation :18/02/2026
Date d'affichage :18/02/2026
NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 27
Présents :20
Votants :26

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six février, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CLEDER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Noël EDERN, Maire

Présents : L'ensemble des conseillers municipaux : Jean-Noël EDERN – Roger GUILLOU – Nadine PLUCHON –Eric LE DUFF – Marlène ILHEU — Rachel BOUTOUILLER -Delphine PRIGENT - Sébastien LE LEZ- Edwige VAN GAALEN - Sylviane LETTY –Jean-François SALAUN -–Valérie QUERE - Laurent PHILIP – Régis QUERE – Laura MILIN - Aurélie RIOU – Charles de KERMENGUY –Gerda BOLTON DE BIE– Gwénaëlle ARGOUARCH — Philippe MONNIER

à l'exception de :Grégory HELLIO - Olivier LE BIHAN-Natalia DELACOURCELLE–Philippe BOREL-Marion CABIOCH - Jean-Paul JACQ- Ewen LE BORGNE

Procurations :
Marlène ILHEU pour Jean-Noël EDERN
Grégory HELLIO pour Eric LE DUFF
Olivier LE BIHAN pour Aurélie RIOU
Natalia DELACOURCELLE pour Roger GUILLOU
Philippe BOREL pour Nadine PLUCHON
Marion CABIOCH pour Edwige VAN GAALEN
Jean-Paul JACQ pour Jean-François SALAUN
Sébastien LE LEZ a été élu secrétaire de séance.

4-1 Tarif communaux : location exceptionnelle de la Salle Omnisports à une association sportive extérieure

L'Association Football du Haut-Léon sollicite l'organisation d'une compétition de Futsal dans notre Salle omnisports. Il est proposé d'accueillir cette manifestation, et de proposer un tarif de location de 180,00€ pour la journée.

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 029-212900302-20260226-CM20260241-DE

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, par 26 voix pour (1 a[illegible] BORGNE) :
-approuve le tarif de location exceptionnelle « association sportive extérieure » de 180,00 €/ journée.

MAIRIE de CLEDER 29233 (Finistère)

Fait à CLEDER, le 04/03/2026
Pour extrait certifié conforme

Jean-Noël EDERN
Maire de CLEDER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal administratif de RENNES – 3 Contour de la Motte – dans un délai de 2 mois
à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication